

Formation à la conduite d'engins de Travaux Publics

Délivrance de l'autorisation de conduite

PUBLICS CONCERNÉS

Être agé d'au moins 18 ans

Conducteurs qui maîtrisent la conduite des engins concernés en raison d'une expérience ou d'une qualification professionnelle

Permis B souhaitable

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Les intervenants sont titulaires des CACES® correspondants à la formation des catégories d'engins qu'ils dispensent. Ils justifient d'une expérience de conduite en production ou en formation sur les engins concernés

LIEUX DE LA FORMATION

Au sein de l'entreprise qui en fait la demande (intra) et/ou au CFPPA de Venours 86480 Rouillé (30km sud-ouest de Poitiers)

INFORMATIONS PRATIQUES

Hébergement et restauration possibles sur le site de Venours

Gare ferroviaire à 5 km du CFPPA
Véhicule personnel fortement conseillé

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Engins de travaux publics du Centre ou de l'entreprise si formation intra

Les documents relatifs aux matériels (la notice d'instruction en français, le document justifiant de la dernière VGP) doivent être mis à disposition des candidats afin qu'ils en aient connaissance

Pour la formation et le test pratique, le candidat devra être en possession de son EPI.

FINANCEMENTS

Devis et renseignements sur demande

CONTACT

Nancy COUVIDOUX (coordonnatrice)
05.49.43.95.33
cfppa.venours@educagri.fr



Formation permettant d'acquérir des connaissances et des compétences dans la conduite d'engins de Travaux Publics afin de se faire délivrer une autorisation de conduite par l'employeur

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Technologie et connaissance des engins
- Signalisation
- Réglementation propre au déplacement des engins
- Devoirs et responsabilité des conducteurs d'engins
 - risques spécifiques aux différents travaux
- Utilisation des engins
 - procédures de mise en route
 - procédures lors de l'arrêt

VALIDATION DE LA FORMATION

Test théorique :

En salle, questionnaire à choix multiples portant sur :

- Réglementation et textes de la Sécurité Sociale
- Technologie
- Règles de sécurité

Test pratique :

Sur le terrain, avec le matériel concerné :

- Mise en route du matériel
- Exécution d'une tâche simple de production
- Arrêt de la machine
- Opération d'entretien et de transfert

Délivrance d'une attestation de formation au vu des résultats